

GROUPE OPÉRATIONNEL RELOGEMENT DES PUBLICS PRIORITAIRES

19 février 2021

0522H21PP



Rappel de la gouvernance

Partager dans les instances partenariales

Informations des partenaires

- CR2H
- Commission
 hébergement et accès
 au logement (CHAL)

Élaborer et suivre une stratégie régionale dans un Groupe Opérationnel

Composition:

- Services de l'État (DREAL, DRDJSCS – future DREETS, DDCS – futures DDETS)
- USH
- Action Logement
- Associations (FAS, UNAFO, Soliha et H&H)

Mettre en œuvre la stratégie au niveau local

Via:

- Réseaux internes État
- Réseaux propres à chaque partenaire
- Réunions et instances départementales

Enjeux 2021

- Relancer pleinement le GO relogement
- Avancer sur quelques chantiers prioritaires conjointement avec les partenaires





Ordre du jour

1. Point d'actualités

- a. Bilan 2020
- b. Objectifs 2021
- c. AMI 2 Logement d'abord

2. Tour d'horizon de la stratégie régionale et échanges sur son amplification / renforcement

- Point d'avancement de la stratégie régionale
- Les pistes potentielles de réflexion pour 2021

3



POINT D'ACTUALITÉS

Logement d'abord Bilan 2020 et objectifs 2021

Bilan au 31 décembre 2020

- 614 attributions pour des sortants d'hébergement, soit 71 % de l'objectif (81 % au niveau national)
 - Baisse totale des attributions en 2020 de 23,5 % (contre 15,3 au national)
- 772 logements mobilisés pour les BPI (ménages bénéficiaires de la protection internationale) :
 - 732 en relogement local, 15 en mobilité nationale, 25 dans le cadre de la réinstallation
 - Diminution de l'objectif (35 % de baisse) en cours d'année de 1 220 à 794 logements mobilisés
 - Nombre de réfugiés présents dans les dispositifs qui reste important avec 1 068 personnes au 30 septembre 2020 (contre 1 141 à fin 2019)
 - ✓ Impacts de la crise sanitaire et des évènements à l'étranger (notamment Liban) sur la réinstallation, avec
 107 personnes arrivées en 2020
- 287 places d'intermédiation locative créées (98 % de l'objectif, contre 104 % au national)
 - Faible taux de création de places en mandat de gestion (40 places, soit 14 % contre 22 % au national)
- 71 places de pension de famille ouvertes (88 % de l'objectif, contre 36 % au national)
 - 17 places créées en Sarthe par transformation des places CHRS en 2020



Logement d'abord Bilan 2020 et objectifs 2021

Bilan 2018/2020 depuis le début du plan logement d'abord :

- 2 047 attributions pour des sortants d'hébergement (614 en 2020, 716 en 2019, 717 en 2018)
- 2 109 logements mobilisés pour les BPI (772 en 2020, 703 en 2019, 634 en 2018)
- 696 places d'intermédiation locative créées (pour plus de 4 M€) sur les 1 325 places fixées en objectif sur la période 2018-2022 (53 %)
- 242 places de pension de famille ouvertes (près de 500 k€) sur les 405 places à ouvrir sur la durée du plan

Objectifs 2021:

- En attente des instructions
- Les objectifs initiaux pour 2020 devraient être reconduits



Logement d'abord Appel à manifestation d'intérêt Il

1^{er} AMI sur le logement d'abord – 23 territoires retenus

- Nantes Métropole : 515 000 € depuis 2018
- Département de la Sarthe : 558 000 € depuis 2018

En complément, financement de mesures d'accompagnement vers et dans le logement : 547 000 €

2º AMI sur le logement d'abord – 23 territoires retenus

Département de la Loire-Atlantique





TOUR D'HORIZON DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE ET ÉCHANGES SUR SON AMPLIFICATION / RENFORCEMENT



8

1. Optimiser les attributions aux publics prioritaires La stratégie actuelle

Création d'un vivier unique des publics prioritaires

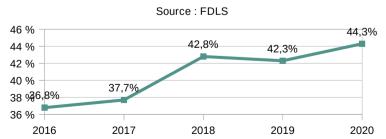
 Partagé entre tous les réservataires (État, Action Logement, Bailleurs sociaux, Collectivités) Hiérarchisation des priorités dans ce vivier

4 publics très prioritaires :
 DALO, réfugiés, sortants
 d'hébergement et personnes
 victimes de violence
 conjugale

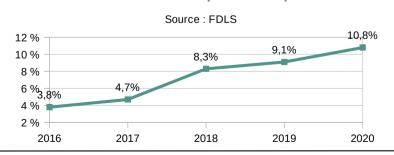
Mobilisation de tous les réservataires

- État : objectifs sur les 4 publics très prioritaires
- Autres: 25 % des attributions pour des publics prioritaires
- Des changements à venir avec le passage en flux

Taux d'attributions à des publics prioritaires



Taux d'attributions à des publics très prioritaires





1. Optimiser les attributions aux publics prioritaires Des travaux menés ou en cours contribuant à la stratégie régionale

Déploiement de la cotation dans les « EPCI LEC »

- Des ateliers organisés par l'USH dans chaque département
- Une bonne prise en compte des publics prioritaires avec une volonté commune :
 - d'utiliser la labellisation des publics prioritaires issue du contingent préfectoral
 - de différencier le nombre de points selon les priorités définies par le contingent préfectoral

Réflexion régionale sur la territorialisation du contingent préfectoral

- Un décret qui prévoit une territorialisation à la commune et hors QPV
- Une analyse régionale de la DREAL qui conduit à recommander :
 - l'absence de territorialisation comme principe de base
 - des analyses plus fine sur quelques EPCI ciblés de la Loire-Atlantique (ou quelques pôles centres de ces EPCI) hors Nantes Métropole et CARENE
 - des analyses plus fines sur les
 3 agglomérations du Maine-et-Loire



1. Optimiser les attributions aux publics prioritaires

Limites

- Dispositif qui arrive au maximum de sa capacité (voire au-delà en période de crise)
- Risque de déséquilibre de mixité sociale
- Absence d'équité ressentie par les demandeurs « classiques »
- Fort impact de la crise sanitaire sur le volume global d'attributions
- Des « nouveaux » publics avec des nouveaux besoins

Parallèlement, des tendances dont il faut tenir compte :

- Prévention des expulsions : une hausse prévisible des ménages en situation d'expulsion à la fin de la trêve hivernale confortée par le rapport Démoulin, le rapport de la fondation Abbé Pierre et l'observatoire national sur les impayés de loyers
- Une baisse des attributions : contexte spécifique de la crise sanitaire, mais aussi une tendance de fond d'une baisse de la rotation dans le parc social (mutations et sorties du parc)
- Une augmentation du nombre de refus d'une offre de logement adapté, y compris sur les publics prioritaires



1. Optimiser les attributions aux publics prioritaires Les pistes potentielles de réflexion pour 2021

Menacés d'expulsion : 5^e public très prioritaire ou utilisation de la cotation ?

- Rapport Démoulin préconise de « fixer dans chaque département des objectifs mensuels d'attributions » à ces ménages
- Des instructions et consignes ministérielles de plus en plus insistantes

Points de vigilance :

- Risque de renforcement de la concurrence
- Démultiplication des publics très prioritaires
- Articulation avec la cotation

Une analyse sur la fluidité en sortie du parc social ?

- Enjeu de qualifier les ménages qui sortent du parc social (profil, type de sortie, etc.)
- Objectif idéal à l'issue de l'analyse : identifier de nouvelles pistes d'actions sur la fluidité au sein du parc social

Points de vigilance :

- Pas de bases de données existantes sur le sujet
- Articulation avec le nouveau rôle des CALOEL sur les mutations

Perte de la priorité en cas de refus d'une offre adaptée ?

- Déjà mis en place partiellement dans les conventions de réservation de quelques départements
- Possibilité de renforcement et d'élargissement à tous les territoires tendus

Points de vigilance :

- Communication adaptée aux demandeurs concernés
- Articulation avec la gestion des refus dans la cotation



2. Agir sur le rééquilibrage de l'offre à long terme La stratégie actuelle et son renforcement 2021

Produire plus de logements à bas loyer

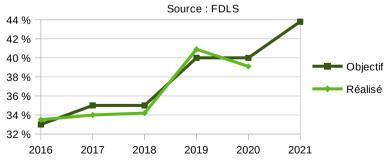
- 43,8 % de PLAI parmi les PLAI / PLUS en 2021
- 10 % de PLAI Adapté parmi les PLAI

Produire plus de petites typologies

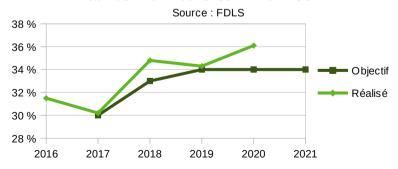
 34 % de T1 / T2 parmi les PLAI / PLUS Inscrire la dynamique sur le long terme

 Contractualisation pour 6 ans dans le cadre des conventions d'utilité sociale (CUS)





Taux de T1 / T2 dans les PLAI / PLUS





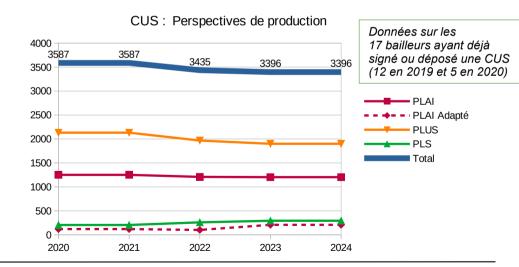
2. Agir sur le rééquilibrage de l'offre à long terme

Limites

- L'offre nouvelle ne sera disponible que dans 3-4 ans
- Une production 2019 et 2020 quantitativement en retrait par rapport aux années passées, avec un impact prévisible sur les attributions 2022-2024, notamment sur NM

Des perspectives positives :

- Pour 2021, près de 7 500 LLS dans les perspectives des gestionnaires, dont 5 699 PLAI / PLUS
- Les perspectives 2021-2024 sont très bonnes dans les CUS qui ont été signées, à la hauteur de la production 2018
- Un effort national de rattrapage pour 250 000 LLS en 2021/2022





3. Augmenter et optimiser l'offre disponible La stratégie actuelle

Accompagner les ménages dans un projet de mobilité géographique

 Objectif de reloger les ménages sur les secteurs moins tendus

Suites à donner en 2021

- Articulation à faire avec les travaux sur la territorialisation du contingent préfectoral
- Accompagnement des têtes de réseaux de leurs adhérents?

Mobiliser le parc privé et le parc communal

- Objectif de capter une offre complémentaire au parc social
- État des lieux IML actualisé en 2020 par FAS et CREAI
- Adoption d'une stratégie régionale spécifique sur l'IML : communication, sécurisation des risques, révision de la maquette budgétaire

Suites à donner en 2021

- Mise en œuvre effective de la stratégie régionale ?
- Guide captation ? Colocation en IML ?
- Poursuivre promotion du mandat de gestion
- Création nouvelles AIVS

Expérimenter la nouvelle politique des loyers dans le parc social

- Améliorer l'adéquation offre / demande et de favoriser une meilleure mixité sociale
- Une expérimentation qui devait être conduite sur Nantes Métropole à compter du 2nd semestre 2020

Suites à donner en 2021

 Action reportée comptetenu de la crise sanitaire



3. Augmenter et optimiser l'offre disponible

Limites

- Actions difficiles et complexes dans leur déploiement et non-atteinte des objectifs
- Difficulté à avoir un déploiement massif pour obtenir un véritable « effet levier »
- Difficulté à capter une offre en petite typologie sur le parc privé
- Des actions dont les effets ne seront pas visibles à court terme
- Adéquation entre le public orienté par SIAO et l'offre à déployer en mandat de gestion

Parallèlement, des tendances dont il faut tenir compte :

- Un fort impact de la crise sanitaire sur « l'amplification de la saturation » du parc social, notamment sur les « petits logements »
- Des « nouveaux » publics, notamment « sans-abris » avec des nouveaux besoins accentuant de fait la tension sur les « petits logements » qui s'intensifie
 - Remarque : un suivi national territorialisé des réformes prioritaires a été mis en place. Celui-ci inclut un indicateur sur les attributions pour les ménages « sans-abri ou en hébergement »
- La baisse des attributions et de la production d'offre nouvelle sur le parc social qui nécessite une mobilisation complémentaire et accrue d'une offre déjà existante



3. Augmenter et optimiser l'offre disponible

Les pistes potentielles de réflexion pour 2021

Explorer (et développer) l'utilisation de T4/T5 en T1/T2 ?

- Rapport Démoulin préconise
 « d'étudier la restructuration de
 grands logements du parc
 social » pour accélérer le
 rééquilibrage de l'offre
- Des exemples déjà existants en Sarthe sur des RS

Points de vigilance :

- Pas applicable partout (adapté aux zones détendues)
- Équilibre des opérations
- · Gestion des logements

Territorialiser les places d'hébergement sur les zones moins tendues ?

- AAP CADA : localisation hors villes « phares »
- IML : territorialisation plus importante de l'offre (demande de plus de 300 places en 2021)
- PF : projection ouverture du 72 places complémentaires

Points de vigilance :

- Des créations de places d'hébergement en dehors du parc social
- Développement du mandat de gestion

Renforcer les mesures d'accompagnement et la coordination ?

- Réforme FNAVDL : copilotage État / USH et association FAS
- Coordination État / Collectivités (AMI, plan pauvreté, CTAIR, etc.)
- Renforcement du lien emploi / logement (coach emploi, EDNA Médiation Emploi, convergence, Emile, HOPE, etc.)
- Articulation SPRAL et SPIE

Points de vigilance :

- Des besoins plus importants d'accompagnement
- Des co-financements à articuler localement



4. Désengorger les dispositifs via des SAS La stratégie actuelle

Mobiliser davantage les résidences sociales

- Reprise en main du contingent préfectoral
- Mise en place de réunions départementales avec les résidences sociales
- Prise en compte dans le conventionnement AGLS 2021

Suites à donner en 2021

- Mobilisation de l'URHAJ au niveau régional
- Vérification de la mise à disposition des places dans le SI SIAO

Déployer le dispositif de colocation dans le parc social

- Des expérimentations dans tous les secteurs tendus amenées à se poursuivre
- Rapport Démoulin préconise de « Concevoir de nouvelles formes de baux pour faciliter la cohabitation par la colocation dans le parc social »

Suite à donner en 2021

 Bilan quantitatif et qualitatif des expérimentations à faire

Développer des formes innovantes : l'habitat intercalaire

- Quelques expérimentations sur la mobilisation de locaux vacants (ex : Ancenis)
- Note technique pour la réalisation d'une opération d'habitat modulaire (FORS)
- Opportunité du plan de relance

Suites à donner en 2021

- Deux opérations d'habitat modulaire sur NM
- Selon l'expérimentation, diffuser aux autres territoires en tension



4. Désengorger les dispositifs via des SAS Début 2021

Limites

- Engorgement et concurrence dans ces « filières » parallèles
- Capacité à faire sortir les ménages de ces dispositifs transitoires

Parallèlement, des tendances dont il faut tenir compte :

- Un fort impact de la crise sanitaire sur « l'amplification de la saturation » en sortie de ces dispositifs,
- L'ouverture de dispositifs complémentaires spécifiques à la crise sanitaire





PROCHAINE RÉUNION 1^{ER} JUIN 2021

